

SCP FERRAN
Michel D.E.S. Droit Privé
Marie-Line Ingénieur E.N.S.C.T.
HUISSIERS DE JUSTICE
18 Rue TRIPIERE
31000 TOULOUSE
(angle 1 rue St Rome)

PROCES VERBAL DE CONSTAT

L'an DEUX MIL HUIT et le deux avril

A la requête de :

1°) Monsieur LABORIE André, de nationalité française, né le 20.5.1956 à TOULOUSE
2°) Madame LABORIE Suzette, son épouse, de nationalité française, née PAGES le 28.8.1953 à ALOS (09)
Anciennement domiciliés 2 rue de la Forge, 31 SAINT ORENS DE GAMEVILLE

Lesquels Nous ont exposé :

Que le 27.3.2008, ils avaient été expulsés de leur maison 2 rue de la Forge

Que le contenu de la maison avait été mis en dépôt chez TAXI CAMIONNETTE TOULOUSAIN, Monsieur Claude HERNANDEZ, 18 Chemin du parc, 31 BRUGUIERES

Qu'ils avaient intérêt à faire constater les conditions dans lesquelles tous les objets étaient en dépôt, notamment dans des cartons ne contenant aucune identification de leur contenu ce qui leur interdisait d'avoir accès aux dossiers afférents, notamment, à leurs affaires pendantes devant la Justice et à leurs papiers personnels.

Qu'à ce jour, ne leur avait pas été notifié l'inventaire des objets enlevés.

C'est pourquoi les époux LABORIE Nous priaient de procéder à toutes constatations utiles.

Déférant à cette réquisition,

Nous S.C.P. FERRAN Michel et Marie-Line, Huissiers de Justice, 18 rue Tripière (angle 1 rue Saint Rome), 31000 TOULOUSE

Nous sommes transportée ce jour à 14 h 45, 18 Chemin du Parc à BRUGUIERES où Nous avons procédé aux constatations suivantes, en présence de :

- notre confrère Maître GARRIGUES
- Monsieur HERNANDEZ Claude, gérant de TAXI CAMIONNETTE TOULOUSAIN (SARL)
- Monsieur LABORIE et son fils Stéphane

Grand bâtiment à usage industriel ou commercial
2^{ème} local à partir du chemin (dont le rideau est levé) Photo 1

1°) **Au centre du local** et sur toute la longueur, un amoncellement d'objets et de meubles Photos 2 à 6

Maître GARRIGUES et Monsieur HERNANDEZ Nous indiquent qu'il s'agit des objets et meubles enlevés au domicile de Monsieur LABORIE.

2°) **Angle supérieur droit du local** Photo 7

a – sont entassés des cartons fermés à l'aide de bandes adhésives Photos 8-9

Maître GARRIGUES et Monsieur LABORIE Nous précisent encore qu'il s'agit des objets et meubles enlevés du domicile de Monsieur LABORIE.

Maître GARRIGUES Nous précise que ces cartons contiennent des documents, des papiers, des dossiers.

Les cartons ne portent aucune inscription indiquant leur contenu, hormis la mention « ARCHIVES » que Monsieur HERNANDEZ Nous déclare avoir inscrite. Photos 10-11

b – A coté, des objets et meubles entassés les uns sur les autres ; Monsieur LABORIE Nous fait remarquer qu'il lui est impossible de déterminer l'emplacement exact d'un dossier, de ses effets personnels, de ses vêtements, ce que Nous confirmons en l'absence d'indication du contenu des cartons. Photos 12-13

Monsieur HERNANDEZ Nous remet une lettre du 2.4.2008 portant son tarif que Nous annexons au présent.

Notre mission étant terminée Nous avons dressé le présent pour servir et valoir ce que de droit à nos requérants.



SCP FERRAN
HUISSIERS DE JUSTICE
1, rue St-Rome TOULOUSE
Entrée : 18, rue Tripière
CCP 3223 83 H

PROCES VERBAL DE CONSTAT DU 2.4.2008

AFFAIRE : LABORIE



1



2

AFFAIRE : LABORIE



3



4

SCP FERRAN
HUISSIERS DE JUSTICE
1, rue St-Rome TOULOUSE
Entrée : 18, rue Tripière
CCP 3223 83 H

PROCES VERBAL DE CONSTAT DU 2.4.2008

AFFAIRE : LABORIE



5



6

SCP FERRAN
HUISSIERS DE JUSTICE
1, rue St-Rome TOULOUSE
Entrée : 18, rue Tripière
CCP 3223 83 H

PROCES VERBAL DE CONSTAT DU 2.4.2008

AFFAIRE : LABORIE



7



8

SCP FERRAN
HUISSIERS DE JUSTICE
1, rue St-Rome TOULOUSE
Entrée : 18, rue Tripière
Tél : 0223 83 H

PROCES VERBAL DE CONSTAT DU 2.4.2008

AFFAIRE : LABORIE

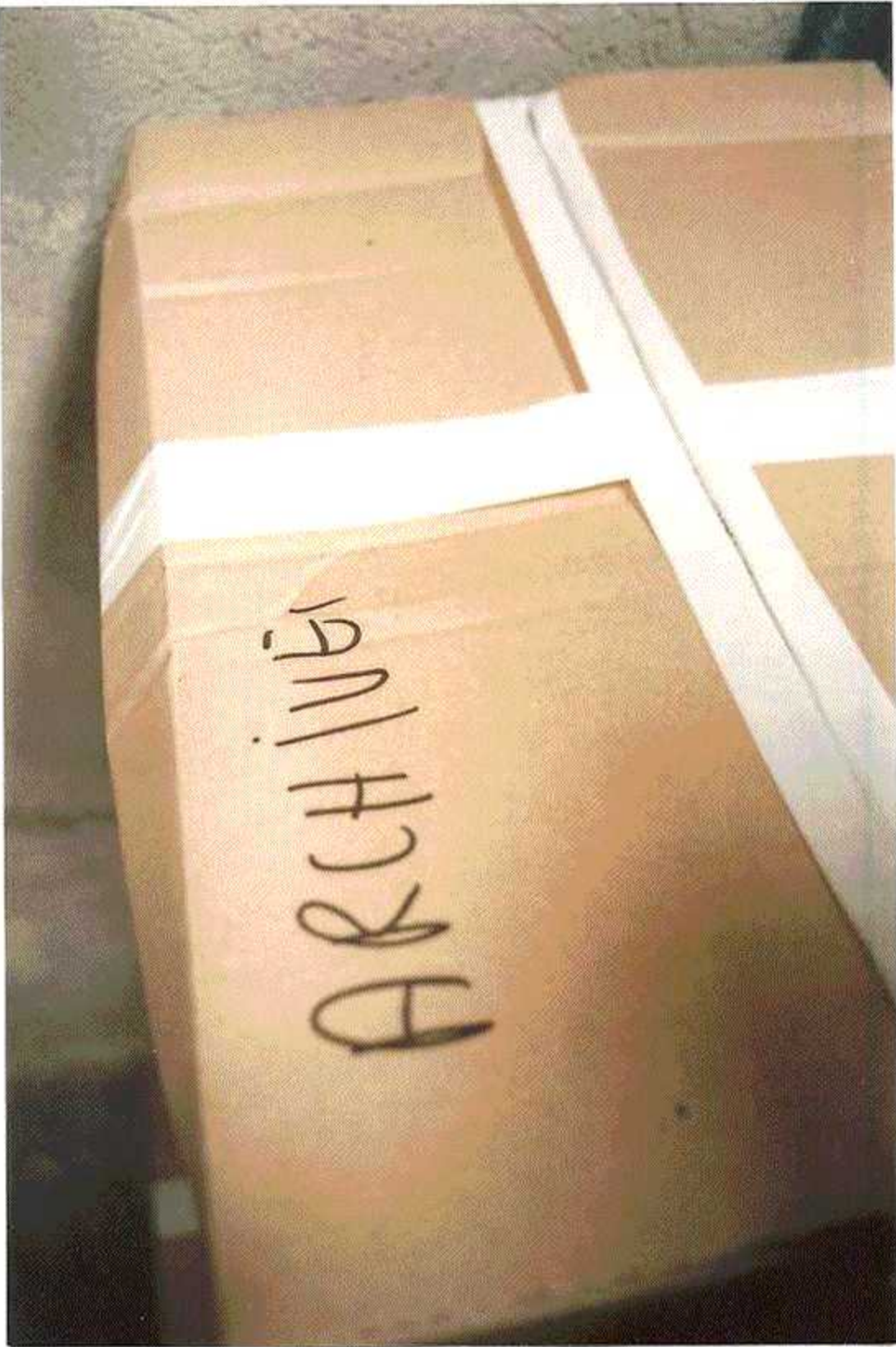


9



10

AFFAIRE : LABORIE



11



12

SCP FERRAN
HUISSIERS DE JUSTICE
1, rue St-Rome TOULOUSE
Entrée : 18, rue Triplère
056 2932 83 H

PROCES VERBAL DE CONSTAT DU 2.4.2008

AFFAIRE : LABORIE



13

Taxi Camionnette Toulousain

M André LABORIE

Bruguières, le 02/04/2008

Objet : tarif gardiennage

Monsieur,

Pour faire suite à votre expulsion du 27/03/2008, et comme commandité par Maître GARRIGUES vos biens sont entreposés dans nos locaux : 18, chemin du parc – 31150 BRUGUIERES.

Le tarif du gardiennage se monte à 5€ par m3 et par mois. Votre affaire représente 110 m3 soit 550€ HT, cela représente 657,80€ TTC. De plus, nous vous demanderons la somme de 59,80 € pour chaque ouverture du dépôt.

Nous vous prions de croire, Monsieur, en l'assurance de nos sentiments les plus dévoués.

P.C.C.

SCP FERRAN
HUISSIERS DE JUSTICE
1, rue St-Rome TOULOUSE
Entrée : 18, rue Tripière
SCP 3223 83 H

HERNANDEZ Claude
Taxi Camionnette Toulousain
Portable : 06 10 12 30 56
13, rue du Moulin
31150 LESPINASSE
APE 602 M
SIRET 383 203 445

SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE

Christian GARRIGUES & Didier BALLUTEAUD

Huissiers de Justice Associés

54, Rue Bayard - BP 20515
31005 TOULOUSE CEDEX 6
Tél : 05.61.29.85.85
Fax : 05.61.29.07.77
CREDIT AGRICOLE TOULOUSE
COTE N° 00500/18316885151/95
R.C.S. Toulouse 300 966 009

TOULOUSE, le 02.04.2008

Référence à rappeler

Affaire : BABILE Suzette née D'ARAUJO

c/ LABORIE Suzette née PAGES

Nos réfs : 1500004 1500004 / / 340 / GB

Madame LABORIE Suzette née PAGES
2 rue de la Forge

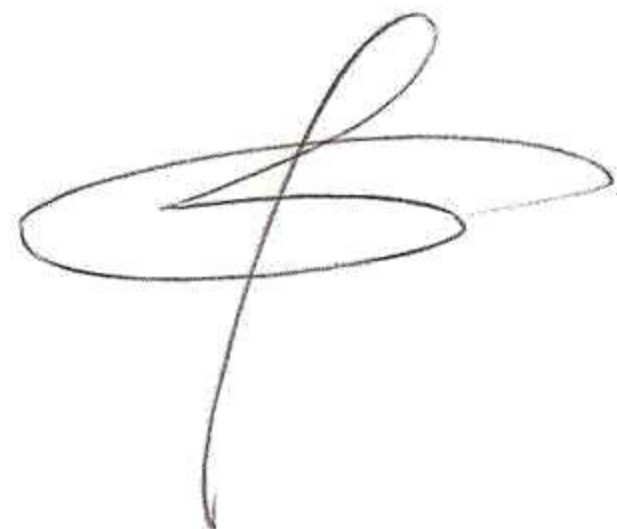
31650 ST ORENS DE GAMEVILLE

RECOMMANDE A.R.

Madame,

Conformément aux dispositions de l'Article 659 du Nouveau Code de Procédure Civile, je vous prie de trouver ci-joint copie du PROCES-VERBAL DE RECHERCHES dressé par mon ministère en date du 02.04.2008.

Veillez agréer Madame, l'expression de mes sentiments distingués.



Membre d'une Association agréée, le règlement par chèque est accepté.
E-Mail : scp.huissiers-g.b@orange.fr



Société Civile Professionnelle
 C. GARRIGUES & D. BALLUTEAUD
 HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES
 54, rue Bayard - BP 20515
 31005 TOULOUSE CEDEX 6
 Tél : 05.61.29.85.85
 Fax : 05.61.29.07.77
 CREDIT AGRICOLE TOULOUSE
 N°13106/00500/18316885151/95
 RCS TOULOUSE 300 966 009

PROCES VERBAL

Article 659 du Nouveau Code de Procédure Civile

Le DEUX AVRIL
 DEUX MILLE HUIT

Références à Rappeler :

1500004/659/GB

Edité le 02.04.2008

Nous, Société Civile Professionnelle, Christian GARRIGUES - Didier BALLUTEAUD, Huissiers de Justice Associés, 54, Rue Bayard, 31005 TOULOUSE CEDEX 6, l'un d'eux soussigné,

A LA DEMANDE DE :

Madame BABILE Suzette née D'ARAUJO 51 Chemin des Carmes 31400 TOULOUSE *Elisant domicile en mon Etude,*

Charger de signifier l'acte dont photocopie est donnée en tête des présentes.

A :

Madame LABORIE Suzette née PAGES
 Monsieur LABORIE André
 2 rue de la Forge

31650 ST ORENS DE GAMEVILLE

Certifie m'être transporté, ce jour, à l'adresse ci-dessus déclarée par le requérant ou son mandataire, comme étant l'adresse de la dernière demeure connu du défendeur, et avoir constaté qu'à ce jour, aucune personne répondant à l'identification du destinataire de l'acte, n'y à son domicile ou sa résidence du fait de leur expulsion des lieux en date du 27 - 28 et 31 mars 2008.

Les diligences ainsi effectuées n'ayant pas permis de retrouver le destinataire de l'acte, l'Huissier de Justice soussigné, constate que celui ci n'a ni domicile, ni résidence, ni lieu de travail connus, et a dressé le présent procès-verbal conformément aux dispositions de l'article 659 du Nouveau Code de Procédure Civile pour servir et valoir ce que de droit.

Deux copies du présent procès-verbal, auxquelles ont été ajoutées les mentions prescrites par l'article 659, alinéa 3, du Nouveau Code de Procédure Civile, ont été envoyées, ce jour au destinataire de l'acte, à la dernière adresse connue du requérant ci-dessus indiquée :

- la première, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.
- la seconde, par lettre simple.

Une copie a été adressée, ce jour, au requérant (ou à son mandataire).

COUT ACTE (Décret 096-1080 du 12.12.1996)	
DROITS FIXES	
Article 6	41,80
DROIT D'ENGAGEMENT DE POURSUITES	
Article 13	
FRAIS DE DEPLACEMENT	
Article 18	6,22
HT	48,02
TVA 19,60 %	9,41
L.R.A.R.	
TAXE FORFAITAIRE	
Article 20	9,15
LETTRE	
Article 20	12,00
TTC	78,58

PARTICULARITES DE LA NOUVELLE REDACTION de l'article 659

Alinéa 1 :

"Lorsque la personne à qui l'acte doit être signifié n'a ni domicile, ni résidence, ni lieu de travail connus, l'Huissier de Justice dresse un procès-verbal où il relate avec précisions les diligences qu'il a accomplies pour rechercher le destinataire de l'acte."

Alinéa 2 :

"Le même jour ou, au plus tard le premier jour ouvrable suivant, à peine de nullité, l'Huissier de Justice envoie au destinataire, à la dernière adresse connue par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, une copie du procès-verbal à laquelle est jointe une copie de l'acte objet de la signification."

Alinéa 3 :

"Le jour même, l'Huissier de Justice avise le destinataire, par lettre simple, de l'accomplissement de cette formalité."

Société Civile Professionnelle
C. GARRIGUES & D. BALLUTEAUD
HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIÉS
54, rue Bayard - BP 20515
31005 TOULOUSE CEDEX 6
Tél : 05.61.29.85.85
Fax : 05.61.29.07.77
CREDIT AGRICOLE TOULOUSE
N°13106/00500/18316885151/95
RCS TOULOUSE 300 966 009

COPIE

Décret du 31.07.1992 - art. 202

SIGNIFICATION à l'EXPULSE d'un PROCES VERBAL d'EXPULSION

Le _____
DEUX MILLE HUIT

Nous, Société Civile Professionnelle, Christian GARRIGUES - Didier BALLUTEAUD,
Huissiers de Justice Associés, 54, Rue Bayard, 31005 TOULOUSE CEDEX 6, l'un d'eux
soussigné,

Références à Rappeler :

1500004/E05/NJ

Edité le 01.04.2008

A :

Monsieur LABORIE André
2 rue de la Forge

Madame LABORIE Suzette née PAGES
2 rue de la Forge

31650 SAINT ORENS DE GAMEVILLE
PAR COPIE SEPARÉE

31650 ST ORENS DE GAMEVILLE
Où étant et parlant comme il est dit en fin d'acte

A LA DEMANDE DE :

Madame BABILE Suzette née D'ARAUJO, née le 21 avril 1928 à FUMEL (47) demeurant 51 Chemin des
Carmes à TOULOUSE (31400),

Elisant domicile en mon Etude,

JE VOUS REMETS COPIE d'un procès-verbal d'expulsion par acte de mon Ministère en date des **27, 28 et 31
Mars 2008**

TRES IMPORTANT

Vous avez le plus grand intérêt à prendre connaissance de ce procès-verbal d'expulsion qui peut avoir des
conséquences importantes pour vous.

Je vous rappelle qu'il vous fait défense, sous les peines de droit, de pénétrer, hors les cas prévus par la Loi,
dans les locaux situés :

2 rue de la Forge à SAINT ORENS DE GAMEVILLE (31650)

COUT ACTE (Décret 096-1080 du 12.12.1996)	
DROITS FIXES Article 6 et 7	26,40
DROIT D'ENGAGEMENT DE POURSUITES Article 13	
FRAIS DE DEPLACEMENT Article 18	6,22
HT	32,62
TVA 19,60 %	6,39
TAXE FORFAITAIRE Article 20	9,15
TTC (1)	48,16
LETTRE Article 20	1,72
TTC (2)	49,88

Société Civile Professionnelle
C. GARRIGUES & D. BALLUTEAUD
 HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIÉS
 54, rue Bayard - BP 20515
 31005 TOULOUSE CEDEX 6
 Tél : 05.61.29.85.85
 Fax : 05.61.29.07.77
 CREDIT AGRICOLE TOULOUSE
 Compte N°00500/18316885151/95
 RCS TOULOUSE 300 966 009

1ER ORIGINAL

Décret du 31.07.1992 - art 199

PROCES-VERBAL d'EXPULSION

Le **VINGT SEPT MARS ET LE VINGT HUIT MARS**
ET LE TRENTE ET UN MARS
 DEUX MILLE HUIT

Références à Rappeler :

1500004/E04/NJ

Edité le 17.03.2008

Nous, Société Civile Professionnelle, Christian GARRIGUES - Didier BALLUTEAUD, Huissiers de Justice Associés, 54, Rue Bayard, 31005 TOULOUSE CEDEX 6, l'un d'eux soussigné,

A LA DEMANDE DE :

Madame **BABILE Suzette** née D'ARAUJO, née le 21 avril 1928 à FUMEL (47) demeurant 51 Chemin des Carmes à TOULOUSE (31400)

Elisant domicile en mon Etude,

EN VERTU D' Une ORDONNANCE de REFERE réputée contradictoire et en premier ressort rendue par Monsieur le Président du Tribunal d'INSTANCE de TOULOUSE en date du 01.06.2007 .

EN POURSUIVANT L'EXECUTION à l'ENCONTRE de :

Monsieur **LABORIE André**
 2 rue de la Forge

Madame **LABORIE Suzette** née PAGES
 2 rue de la Forge




31650 SAINT ORENS DE GAMEVILLE
 Où étant et parlant comme il est dit en fin d'acte

31650 ST ORENS DE GAMEVILLE
 Où étant et parlant comme il est dit en fin d'acte

où étant et parlant comme il est dit ci-après au procès-verbal de signification,

Un commandement de quitter les lieux, précédemment signifié, étant resté infructueux ; les délais légaux ou judiciaires étant expirés ;

Me suis transporté ce jour à l'adresse sus indiquée afin de procéder à l'expulsion des occupants, et, là étant, en présence des personnes suivantes dont le concours a été nécessaire :

Nom	Prénom	Qualité	Signature
LABORIE	André	Propriétaire	
PAGES	Suzette	Propriétaire	
LABORIE	Suzette	Propriétaire	

COUT ACTE (Décret 096-1080 du 12.12.1996)	
DROITS FIXES	
Article 6 et 7	157,30
DROIT D'ENGAGEMENT DE POURSUITES	
Article 13	
FRAIS DE DEPLACEMENT	
Article 18	6,22
HT	163,52
TVA 19,60 %	32,05
TAXE FORFAITAIRE	
Article 20	9,15
TTC (1)	204,72
LETTRE	
Article 20	1,72
TTC (2)	206,44

J'AI PROCÉDÉ AUX OPÉRATIONS D'EXPULSION DÉCRITES CI-DESSOUS

mon nom prénommé à l'expulsion de M. Albert LEBON
présent sur les lieux - Les biens n'ayant pas été liés
jean entreposer deux meubles ces derniers furent sur
les tables joints au point point d'entrée par transport
deux sur grand route Herminet 18 Chemin de Paris
Brugnières 31.
A la fin de mes opérations effectuées devant les lieux de
M. LEBON et Albert LEBON

Les locaux sont entièrement vides.

L'occupant étant présent, je lui ai fait sommation de m'indiquer le lieu ou il convient de faire transporter les meubles se trouvant dans les lieux.

IL M'A ÉTÉ RÉPONDU :

rien réponse ci-dessus

Requis de signer cette réponse :

Albert LEBON

En conséquence, j'ai fait immédiatement déménager et transporter l'ensemble des biens garnissant les lieux à l'adresse qui m'a été indiquée ci-dessus.

Le mobilier, ou partie de celui-ci, ayant été précédemment SAISI par un autre créancier :

Il a été remis à un séquestre,

A la demande de l'expulsé, il a été transporté à l'adresse suivante :

Herminet 18 Chemin de Paris à Brugnières 31

A la fin de mes opérations, j'ai fait refermer les lieux et les ai déclarés repris au nom de la partie demanderesse, faisant défense à quiconque de pénétrer, hors les cas autorisés par la Loi

TRES IMPORTANT

La juridiction compétente pour statuer sur les contestations relatives aux opérations d'expulsion est le Juge de l'Exécution du lieu de situation de l'immeuble, à :

Mme le Juge de l'Exécution TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE 2, allées Jules Guesde 31000 TOULOUSE

JEUDI 27 MARS 2008 à 9 H 00

Nous nous présentons chez Monsieur et Madame LABORIE, 2, rue de la Forge à St Orens pour procéder à leur expulsion, nous sommes assistés :

- de la Gendarmerie de St Orens,
- de la Société ABSO, Serrurier,
- de la Société HERNANDEZ Taxi Camionnette, Déménageur.

Nous rencontrons sur les lieux Monsieur André LABORIE et Madame Suzette LABORIE à qui nous confirmons l'objet de notre visite à savoir procéder à leur expulsion des lieux. Il s'en suit une discussion avec Monsieur André LABORIE et la Gendarmerie de St Orens.

Nous avons demandé à Monsieur LABORIE si il avait un endroit où mettre le mobilier, il nous a répondu par la négative, en conséquence, nous leur avons indiqué que le mobilier sera déposé en garde-meubles chez M. HERNANDEZ, 18, chemin du Parc à Bruguières (31).

A partir de 9 h 30 l'expulsion et l'enlèvement du mobilier a commencé.

De 9 h 30 à 12 h 00 cette expulsion s'est faite en présence de Monsieur André LABORIE et de Madame Suzette LABORIE.

A 12 h 00 les déménageurs se sont retirés pour vider les camions de déménagement.

Nous avons alors fermé les portes de la villa après que nous ayons fait procéder au changement de verrou et indiqué aux époux LABORIE que le déroulement de l'expulsion reprendrait ce même jour à 14 h 30

A 14 h 30 nous nous sommes retrouvé sur les lieux avec la Gendarmerie et les déménageurs.

Nous avons continué l'enlèvement du mobilier, ces opérations se sont passées en présence de Madame LABORIE Suzette et de leur fils, Monsieur LABORIE Stéphane.

A 17 h 30 les camions de déménagement étant pleins, mais le déménagement n'étant pas terminé, nous avons fait refermer la porte de la villa et indiqué à Madame LABORIE Suzette et Monsieur LABORIE Stéphane que ces opérations reprendraient le vendredi 28 mars 2008 à 8 h 30.

VENDREDI 28 MARS 2008 à 8 H 30 :

Nous avons poursuivi nos opérations d'enlèvement en présence des déménageurs et en présence de Madame Suzette LABORIE et de Monsieur Stéphane LABORIE.

Ce dernier a souhaité garder par devers lui certains objets tel qu'ils seront précisés par ailleurs dans le procès-verbal de constat.

A 12 h 00 les camions étant pleins, la société de déménagement s'est retirée à l'effet de vider lesdits camions et nous avons indiqué à Madame LABORIE Suzette et Monsieur LABORIE Stéphane que les opérations reprendraient ce même jour à 14 h 15.

A 14 h 15 les déménageurs se sont présentés sur le site pour continuer les opérations d'enlèvement du mobilier. Ces opérations se sont passées en présence de Monsieur LABORIE Stéphane.

Ce dernier nous a alors demandé si il pouvait retirer en fin de journée certains effets déjà entreposés au garde-meubles.

Nous lui avons répondu par l'affirmative et convenu avec lui qu'il passerait retirer ses affaires au garde-meubles au plus tard à 19 h 00.

Alors que nous avons fini nos opérations de l'après-midi, est arrivé Monsieur André LABORIE qui nous a précisé qu'il nous avait assigné devant le Tribunal pour le mercredi 02 avril 2008 et se rendant dans son ancien bureau, il a constaté que des emballages vides étaient à même le sol ainsi qu'un PC alors même que pour ce PC hors d'usage il nous avait la veille indiqué que l'on devait le mettre à la décharge.

Il convient de préciser qu'à ce moment, l'enlèvement des effets et objets n'est pas terminé mais qu'eu égard à la réclamation de Monsieur André LABORIE concernant les emballages de son bureau, nous les entreposerons ainsi que le PC hors d'usage, au dépôt.

Il est 17 h 30, les camions de déménagement étant pleins, les déménageurs se sont donc retirés et il a été convenu avec Monsieur André LABORIE et Monsieur Stéphane LABORIE que ladite opération de fin de déménagement reprendrait le lundi 31 mars 2008 à 14 h 15.

LUNDI 31 MARS 2008 à 14 h 15 :

Les déménageurs sont présents.

Alors que Monsieur André LABORIE et Monsieur Stéphane LABORIE avaient indiqué qu'ils seraient présents lundi après-midi, pendant toute la durée de nos opérations d'enlèvement jusqu'à 17 h 00 ni Monsieur André LABORIE, ni Monsieur Stéphane LABORIE, ni même Madame Suzette LABORIE ne se sont présentés.

J'avais indiqué à Monsieur André LABORIE que sa présence était indispensable afin que je puisse lui remettre le procès-verbal d'expulsion, je lui avais d'ailleurs demandé sa nouvelle adresse et il m'avait indiqué que pour lui, sa seule adresse était le 2, rue de La Forge.

Dans ces conditions, à 17 h 00 je n'ai pu remettre le procès-verbal d'expulsion aux époux LABORIE.

J'ai donc refermé la porte de la villa dont j'avais fait procéder au changement de verrou.

Au dit domicile, nous avons trouvé :

(1)

- 1 carton avec Bouteilles de vin
- 1 carton avec 127 - 128 pages
- 1 paquet avec contenu 3 plan
- et 2 feuilles ardoises écrites avec B...
- 1 Ballon de gaz de cuisine
- 1 boîte de pâte à tartiner B...
- 1 Boîte de conserves B...
- 1 Boîte en Tissoir -
- 1 carton contenant des vêtements
- 1 Stuhl 2 corps d'angle en Bois
- 1 console Bois avec Tulle P...ent
- 1 Buffet 2 corps Bois à portes 2 T...
- 1 carton avec vêtements
- 1 Meuble en Bois B...
- 1 Plaque de bois
- 200 B...

Ce Procès-Verbal a été signé par :

TEMOIN

TEMOIN

GARDE MUNICIPAL

GENDARMERIE NATIONALE

COMMISSAIRE DE POLICE

L'HUISSIER DE JUSTICE



HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIÉS

54, RUE BAYARD
B.P. 20515
31000 TOULOUSE CEDEX 6

TÉL 05 61 29 85 85
FAX 05 61 29 07 77

Au dit domicile, nous avons trouvé :

- Couron , 6 Couron B⁰²
Jardin , 1 Couron B⁰¹
Jardin - et l'acte de Bachellet divers
Jardin 1 Place Lotteloup B⁰¹ avec 2
parties vitrées ,
Jardin 1 Couron Vieille
Cours. Hall d'entrée en B⁰¹
- 1 salle B⁰¹
- 1 Couron de Bachellet divers
- ~~1 Couron B⁰¹~~
- 1 Couron - entre 1^{er} et 2^{ème} Couron ,
- 1 Couron B⁰¹
1 Buffet avec la partie 2^{ème} -
- 1 Couron B⁰¹ .

Ce Procès-Verbal a été signé par :

1 M. Delphine

TEMOIN TEMOIN GARDE
MUNICIPAL GENDARMERIE COMMISSAIRE
 NATIONALE DE POLICE L'HUISSIER DE JUSTICE



Ch. GARRIGUES
Huissier de Justice associé

HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIÉS

54, RUE BAYARD
 B.P. 20515
 31000 TOULOUSE CEDEX 6

TÉL 05 61 29 85 85
 FAX 05 61 29 07 77

Au dit domicile, nous avons trouvé :

Bureau vide.

1 table d'appoint
 2 chaises

5 Chaises paille

1 table ronde en bois
 Buffet 5 parts - 2 portes - en Bois d'Inde

- 1 Miroir en bois
- 1 miroir à l'antique - en bois
- 1 table d'appoint en bois
- 1 chaise de bois
- 1 Fauteuil HERSTAL 12528
- 1 carton avec une et deux vis
- 1 table ronde en bois
- 1 chaise de bois
- 1 table d'appoint en bois
- 1 table de bois
- 1 table de bois

Ce Procès-Verbal a été signé par : M. Julien [nom] à [lieu]

M. [nom] M. [nom] M. [nom]

TEMOIN TEMOIN GARDE MUNICIPAL GENDARMERIE NATIONALE COMMISSAIRE DE POLICE L'HUISSIER DE JUSTICE



Ch. GARRIGUES
 Huissier de Justice associé

HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIÉS

54, RUE BAYARD
B.P. 20515
31000 TOULOUSE CEDEX 6

TÉL 05 61 29 85 85
FAX 05 61 29 07 77

Au dit domicile, nous avons trouvé :

- Armoire 1 Bureau en bois 3 chaises et table
1 Petit table de bureau petit bois
1 Cadre de la Vierge Vierge O D I O -
- 1 Peau de chèvre
1 Cadre de 1 dyptère divers -
- 1 Cadre
1 Vase en bois NOIR
1 Cadre de bois NOIR
1 Cadre de bois en métal - au bois en verre
1 Cadre de bois en bois -
1 Cadre de bois en bois avec 2 HP sur plaque -
2 Adhésifs
~~1 Cadre~~ et autres de papier divers
- 1 Cadre en bois
- 2 autres dyptères divers

Ce Procès-Verbal a été signé par :

~~TEMOIN~~

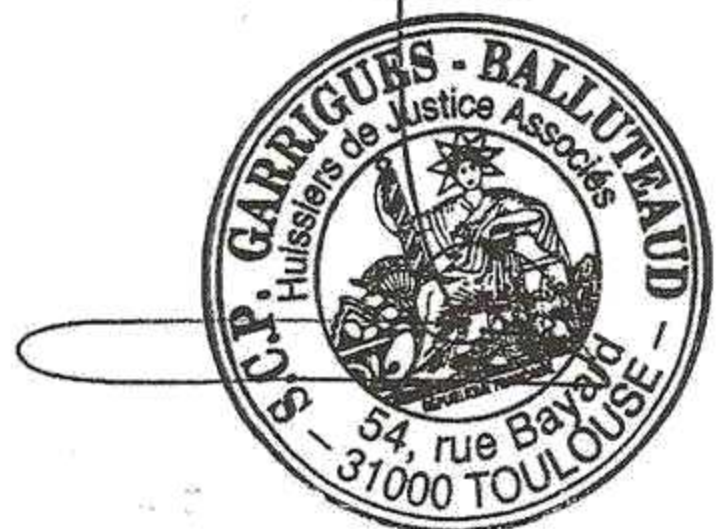
~~TEMOIN~~

~~GARDE
MUNICIPAL~~

~~GENDARMERIE
NATIONALE~~

~~COMMISSAIRE
DE POLICE~~

L'HUISSIER DE JUSTICE



5

HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIÉS

54, RUE BAYARD
B.P. 20515
31000 TOULOUSE CEDEX 6

TÉL 05 61 29 85 85
FAX 05 61 29 07 77

Au dit domicile, nous avons trouvé :

- Cellier
- 1 carton de stylos de bureau
- 2 cartons de fournitures - + 1 carton de bureau
- 1 carton de stylos de bureau

Ce Procès-Verbal a été signé par :

TEMOIN

TEMOIN

GARDE
MUNICIPAL

GENDARMERIE
NATIONALE

COMMISSAIRE
DE POLICE

L'HUISSIER DE JUSTICE



HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIÉS

54, RUE BAYARD
B.P. 20515
31000 TOULOUSE CEDEX 6

TÉL 05 61 29 85 85
FAX 05 61 29 07 77

Au dit domicile, nous avons trouvé :

Chambre 11 *2 pour du linge*

1 carton eff. *l'annuel* *propane*

1 carton

1 carton

1 carton

1 carton

2 cartons

1 carton

1 carton

1 *Portant*

1 *serpillon*

1 *serpillon*

1 carton

1 carton

1 carton

1 *lot* *carton* *bon*

1 *chaise* *propane*

2 *chaises* *chaises*

1 *carton* *lustrage* *de nuit*

1 *lot* *boîte* *plein* *de linge*

1 *domino* *aporté* *avec* *à lucca*

1 *Palet* *chaise* *COSMÈL*

1 *table* *de nuit*

1 *ceinture* *chaise* *TIGRA*

1 *commode* *à* *l'ann* *avec* *des* *effets*

Ce Procès-Verbal a été signé par :

~~TEMOIN~~

~~TEMOIN~~

~~GARDE
MUNICIPAL~~

~~GENDARMERIE
NATIONALE~~

~~COMMISSAIRE
DE POLICE~~

L'HUISSIER DE JUSTICE



HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIÉS

54, RUE BAYARD
B.P. 20515
31000 TOULOUSE CEDEX 6

TÉL 05 61 29 85 85
FAX 05 61 29 07 77

Au dit domicile, nous avons trouvé :

1 Meuble de salle de Bains - 2 portes - 2 tiroirs

meuble de Bains

1 Meuble cuisine 3 portes - tiroirs
- 1 glacière - cuisine Bains

- 1 Meuble de chambre
- 1 Meuble de chambre de bain

linges, serviettes et draps
de chambre qui n'ont pas été vérifiés

M. L. L. n'a pas
vérifié la poche

Ce Procès-Verbal a été signé par :

TEMOIN TEMOIN GARDE MUNICIPAL

GENDARMERIE NATIONALE COMMISSAIRE DE POLICE

L'HUISSIER DE JUSTICE



HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIÉS

54, RUE BAYARD
B.P. 20515
31000 TOULOUSE CEDEX 6

TÉL 05 61 29 85 85
FAX 05 61 29 07 77

Au dit domicile, nous avons trouvé :

André Madem

↳ long de l'habit en étoffe

↳ chemise & deux pantalons

↳ chemise de lin

↳ chemise & culotte en coton blanc

↳ chemise de lin - dentelle

↳ chemise de lin en mauvais état

↳ chemise de lin

↳ chemise de lin

↳ chemise de lin

↳ chemise de lin

↳ chemise de lin

↳ chemise en coton blanc

↳ chemise en coton blanc

↳ chemise de lin

↳ chemise de lin

↳ chemise de lin

↳ chemise de lin

↳ chemise de lin

↳ chemise de lin

↳ chemise de lin

↳ chemise de lin

↳ chemise de lin

↳ chemise de lin

Ce Procès-Verbal a été signé par :

~~TEMOIN~~

~~TEMOIN~~

~~GARDE MUNICIPAL~~

~~GENDARMERIE NATIONALE~~

~~COMMISSAIRE DE POLICE~~

L'HUISSIER DE JUSTICE

↳ chemise en coton - de couleur

↳ chemise de lin - à manches 3/4

↳ chemise de lin



9

Au dit domicile, nous avons trouvé :

- Armes à feu
- 1 Arme à feu
- 1 Arme à feu
- 1 Arme à feu
- 1 Arme à feu
- 1 Arme à feu
- 1 Arme à feu
- 1 Arme à feu
- 1 Arme à feu
- 1 Arme à feu

1 Arme à feu
→
2 HP LS
en deux état apparent

1 Arme à feu
cigarettes

→
1 Arme à feu

→
1 Arme à feu
1 Arme à feu

→
1 Arme à feu

→
1 Arme à feu

Ce Procès-Verbal a été signé par :
1 Arme à feu

TEMOIN TEMOIN GARDE MUNICIPAL GENDARMERIE NATIONALE COMMISSAIRE DE POLICE L'HUISSIER DE JUSTICE



CH.-B. GARRIGUES - D. BALLUTEAUD

HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIÉS

54, RUE BAYARD
B.P. 20515
31000 TOULOUSE CEDEX 6

TÉL 05 61 29 85 85
FAX 05 61 29 07 77

(10)

Au dit domicile, nous avons trouvé :

emp. de la S. M. de la

1 memb. atelier auto CV

Minao

1 Sema. E.P.S.O.

1 Iny. de la S. M. de la S. M. de la

2 Exam. de la B. L. S. K. Y

Ce Procès-Verbal a été signé par :

TEMOIN

TEMOIN

GARDE
MUNICIPAL

GENDARMERIE
NATIONALE

COMMISSAIRE
DE POLICE

L'HUISSIER DE JUSTICE



CH. GARRIGUES
Huissier de Justice associé

Au dit domicile, nous avons trouvé :

garage

1111

- 1 carton linge pulvérisateur - 1 canche
- 1 Bata - 1 carton ardoises - 1 Poste Sony - 1 bouteille Philips
- 1 canche plastique - 1 Pneu voiture - 1 carton objet divers Plantes chaudière
- 1 coupe bois - 1 épave (craie) - 1 sac de ciment blanc gypse -
- 1 carton Plombier - 1 carton de bois - 1 cadre photo - 1 bouteille alcool
- 1 coffre Samba - 1 P/A électrique - 2 tritons - 1 pelle fournaise. 1 ballon
- 1 carton électrique - 1 lot de plombier - 1 Fiche -
- 1 Patis Samba en Feu Rouge - 2 cartons - 2 cartons Pneu Minerva
- 1 intercom mural. 1 Patis font. chappin - 1 Patis Marmite - 1 Bâche d'entretien
- 1 canche Bois de chauffage - 1 Patis Rouge - 1 Patis Bâche Bois Fox.
- 2 Patis isopipe - 2 Patis cette électrique - 1 Patis de jardin
- ~~1 Patis~~ 1 canche - 1 Patis Rouge - 1 Bata Plastique
- 1 Patis Marmite - 1 Patis Bois de chauffage - 1 Patis de Plastique Philips Mini
- 1 lot de Tulle ancien rembouré - 1 canche en carton - 1 Patis Rouge

Ce Procès-Verbal a été signé par :

TEMOIN TEMOIN GARDE MUNICIPAL GENDARMERIE NATIONALE COMMISSAIRE DE POLICE L'HUISSIER DE JUSTICE



1311

SOCIÉTÉ CIVILE PROFESSIONNELLE
CH.-B. GARRIGUES - D. BALLUTEAUD

Inscrire le C.C.P. à : S.C.P. CH.-B. GARRIGUES - D. BALLUTEAUD - TOULOUSE n° 1489-00-5
Etude ouverte de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h - Fermée le samedi

HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIÉS

54, RUE BAYARD
B.P. 20515
31000 TOULOUSE CEDEX 6

TÉL 05 61 29 85 85
FAX 05 61 29 07 77

Au dit domicile, nous avons trouvé :

Objets ville

Bouton

- 1 sac en tissu BRANDT
- 1 Manteau en tissu BRANDT
- 1 sac en tissu Thoma
- 1 sac en tissu Buz
- 1 sac en tissu de débris
- 1 sac en tissu AEG
- 2 sacs en tissu à G Buz
- 1 sac en tissu Buz
- 1 sac en tissu de débris
- 1 sac en tissu de débris
- 1 sac en tissu de débris
- 1 sac en tissu de débris
- 1 sac en tissu de débris

Ce Procès-Verbal a été signé par :

TEMOIN

~~TEMOIN~~

~~GARDE
MUNICIPAL~~

~~GENDARMERIE
NATIONALE~~

~~COMMISSAIRE
DE POLICE~~

L'HUISSIER DE JUSTICE



Ch. GARRIGUES
huissier de justice associé

Compte n° 1445

- Compteur 158

SOCIÉTÉ CIVILE PROFESSIONNELLE

Inscrire le C.C.P. à : S.C.P. CH.-B. GARRIGUES - D. BALLUTEAUD - TOULOUSE n° 1189 88 B
Etude ouverte de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h - Fermée le samedi

CH.-B. GARRIGUES - D. BALLUTEAUD

HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIÉS

54, RUE BAYARD
B.P. 20515
31000 TOULOUSE CEDEX 6

TÉL 05 61 29 85 85
FAX 05 61 29 07 77

Compte

Au dit domicile, nous avons trouvé :

2 Boîtes cartons B de V de B unen

- 1 carton de papier d'usage
- 1 carton papier d'usage

1 carton blanc

2 cartons blancs, 1 carton blanc

1 carton de papier blanc

2 cartons blancs - 1 carton blanc

1 carton blanc - 1 carton blanc

1 carton blanc - 1 carton blanc

1 carton blanc - 1 carton blanc

1 carton blanc - 1 carton blanc

1 carton blanc - 1 carton blanc

1 carton blanc - 1 carton blanc

1 carton blanc - 1 carton blanc

1 carton blanc - 1 carton blanc

1 carton blanc - 1 carton blanc

1 carton blanc - 1 carton blanc

Ce Procès-Verbal a été signé par :

TEMOIN

TEMOIN

GARDE
MUNICIPAL

GENDARMERIE
NATIONALE

COMMISSAIRE
DE POLICE

L'HUISSIER DE JUSTICE



Lundi 14/15

168

SOCIÉTÉ CIVILE PROFESSIONNELLE
CH.-B. GARRIGUES - D. BALLUTEAUD

Inscrite le C.C.P. à : S.C.P. CH.-B. GARRIGUES - D. BALLUTEAUD - TOULOUSE n° 1189 88 B
Etude ouverte de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h - Fermée le samedi

HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIÉS

54, RUE BAYARD
B.P. 20515
31000 TOULOUSE CEDEX 6

TÉL 05 61 29 85 85
FAX 05 61 29 07 77

Au dit domicile, nous avons trouvé :

2 Lits Plant avec Matelas en 90 cm

- 1 Penderie plastique blanche

1 cadre de lit en fer - 1 valise de voyage pour 2 personnes

1 chaise Pise Blanche plomberie - 1 cadre de lit et cadre petit ferri -

1 cadre de lit pour bébé - 1 cadre de lit plastique - 1 cadre ^{document} ~~de lit~~

2 cadres de documents - 3 Penderie de pyjama - 1 Duvet de 2 personnes | 2 Pigeons

1 Table en verre - 1 chaise Blanche de long - 1 cadre sans garniture

2 cadres petits (bricolage) (Duvet) - 1 cadre dossier (la poste)

1 Duvet noir sur tissu - 1 cadre de Penderie plastique -

1 armoire Penderie - 1 cadre dossier D & V - 1 ~~cadre~~ couette blanche

1 cadre Blanche sur pied - 1 cadre de lit en fer - 1 Matelas petit à l'état

de ferri - 1 chaise. Bricolage - 1 planche en Polyéthylène -

2 Paires de lit (plant à ~~l'état~~ Penderie avec Matelas en 80 cm

1 Matelas Penderie Blanche - 3 Matelas petits - 1 Penderie Plastique - lit ferri

1 cadre de lit en fer - 1 cadre dossier papier - 1 chaise cadre de ferri

et ~~matelas~~ matelas en tissu - 1 Penderie - Lender avec Duvet...

Ce Procès-Verbal a été signé par : 1 cadre à un long pied - Cusc

TEMOIN

TEMOIN

GARDE MUNICIPAL

GENDARMERIE NATIONALE

COMMISSAIRE DE POLICE



Ch. GARRIGUES
Huissier de Justice Associé

Le 12/11/14

17 B

Au dit domicile, nous avons trouvé :

1 carton - divers - imprimés - 1 cm x 1 cm

1 p. en carton de style blanc

1 Rev. de style blanc - blanc

3 cartons Papier Blanc

1 eff. en carton de la Mairie de Muret.

1 enveloppe avec pub. de B. et par Acty M. J. -

1 enveloppe avec pub. de la Mairie 1300

1 carton de documents =

1 carton avec style blanc - 2 pages

Ce Procès-Verbal a été signé par :

~~Signature~~ - 3 cartons - 2 Boîtes en carton

TEMOIN

TEMOIN

GARDE MUNICIPAL

GENDARMERIE NATIONALE

COMMISSAIRE DE POLICE

L'HUISSIER DE JUSTICE

1 carton

1 dossier subordonné Tim

délivré

1 dossier imprimé



54, RUE BAYARD
B.P. 20515
31000 TOULOUSE CEDEX 6

TÉL 05 61 29 85 85
FAX 05 61 29 07 77

Au dit domicile, nous avons trouvé :

Emploi par M. Louis F...

*Travail de B... de vin...
Travail dans la B...*

Le B... - et internet - téléphone

Le... par Louis - K...

Ce Procès-Verbal a été signé par :

TEMOIN

TEMOIN

GARDE
MUNICIPAL

GENDARMERIE
NATIONALE

COMMISSAIRE
DE POLICE

L'HUISSIER DE JUSTICE



Société Civile Professionnelle
C. GARRIGUES & D. BALLUTEAUD
Huissiers de Justice Associés
54, rue Bayard - BP 20515
31005 TOULOUSE CEDEX 6
Tél : 05.61.29.85.85
Fax : 05.61.29.07.77
CREDIT AGRICOLE TOULOUSE
N°13106/00500/18316885151/95
RCS TOULOUSE 300 966 009

PROCES VERBAL de SIGNIFICATION
de PV EXPUL.-LOC.VID.OU OCCUP.DESIG.LIEU TRANSP.MEUB.

(REMISE A PERSONNE)

En date du VINGT SEPT MARS
DEUX MILLE HUIT

Références :

1500004/PH1/

A LA DEMANDE DE Madame BABILE Suzette née D'ARAUJO

SIGNIFIE A Monsieur LABORIE André
2 rue de la Forge
31650 SAINT ORENS DE GAMEVILLE

Cet acte a été remis par Huissier de Justice dans les conditions ci-dessous indiquées, et suivant les déclarations qui lui ont été faites.

Au domicile du destinataire,

J'ai rencontré ce dernier à qui j'ai remis copie de l'acte, PARLANT A SA PERSONNE, *ainsi déclaré.*

La copie du présent acte comporte 21 feuilles.

Visa de l'Huissier de Justice des mentions relatives à la signification

Maître Christian GARRIGUES

COUT ACTE
(Décret 096-1080 du 12.12.1996)

DROITS FIXES	
Article 6	314,60
DROIT D'ENGAGEMENT DE POURSUITES	
Article 13	
FRAIS DE DEPLACEMENT	
Article 18	6,22
HT	320,82
TVA 19,60%	62,88
TAXE FORFAITAIRE	
Article 20	9,15
LETTRE	
Article 20	
Débours	
TTC	392,85



Société Civile Professionnelle
C. GARRIGUES & D. BALLUTEAUD
Huissiers de Justice Associés
54, rue Bayard - BP 20515
31005 TOULOUSE CEDEX 6
Tél : 05.61.29.85.85
Fax : 05.61.29.07.77
CREDIT AGRICOLE TOULOUSE
N°13106/00500/18316885151/95
RCS TOULOUSE 300 966 009

PROCES VERBAL de SIGNIFICATION
de PV EXPUL.-LOC.VID.OU OCCUP.DESIG.LIEU TRANSP.MEUB.

(REMISE A PERSONNE)

En date du VINGT SEPT MARS
DEUX MILLE HUIT

Références :

1500004/PH1/

A LA DEMANDE DE Madame BABILE Suzette née D'ARAUJO

SIGNIFIE A Madame LABORIE Suzette née PAGES
2 rue de la Forge
31650 ST ORENS DE GAMEVILLE

Cet acte a été remis par Huissier de Justice dans les conditions ci-dessous indiquées, et suivant les déclarations qui lui ont été faites.

Au domicile du destinataire,

J'ai rencontré ce dernier à qui j'ai remis copie de l'acte, PARLANT A SA PERSONNE, *ainsi déclaré.*

La copie du présent acte comporte 21 feuilles.

Visa de l'Huissier de Justice des mentions relatives à la signification

Maître Christian GARRIGUES

COUT ACTE
(Décret 096-1080 du 12.12.1996)

DROITS FIXES	
Article 6	314,60
DROIT D'ENGAGEMENT DE POURSUITES	
Article 13	
FRAIS DE DEPLACEMENT	
Article 18	6,22
HT	320,82
TVA 19,60%	62,88
TAXE FORFAITAIRE	
Article 20	9,15
LETTRE	
Article 20	
Débours	
TTC	392,85



Société Civile Professionnelle
C. GARRIGUES & D. BALLUTEAUD
Huissiers de Justice Associés
54, rue Bayard - BP 20515
31005 TOULOUSE CEDEX 6

SIGNIFICATION DE L'ACTE

Cet acte a été remis au destinataire dans les conditions indiquées ci-dessous d'une croix, et suivant les déclarations qui lui ont été faites.

par l'Huissier de Justice.
 par un clerc assermenté.

Affaire : Madame BABILE Suzette née D'ARAUJO
Nom de l'acte : PV ARTICLE 659 DU NCPD SAISIE MANUELLE RECHERCHE
Signifié à : Mme LABORIE Suzette née PAGES

REMISE A PERSONNE

Au DESTINAIRE PERSONNE PHYSIQUE

Au DOMICILE ELU, à M.....
Qualité : qui a donné visa.

La lettre prévue par l'art.658 du N.C.P.C. a été adressée avec une copie de l'acte le premier jour ouvrable suivant la date du présent acte.

REMISE A DOMICILE, A RESIDENCE

Les circonstances rendant impossible la signification à personne, l'acte a été remis sous enveloppe fermée ne portant d'autres indications que d'un côté le nom et l'adresse du destinataire de l'acte et de l'autre, le cachet de l'Huissier apposé sur la fermeture du pli.

A une PERSONNE PRESENTE à son domicile :
M.....
Qualité : qui a accepté de recevoir l'acte.

un avis de passage a été laissé au domicile et la lettre prévue par l'art 658 du N.C.P.C, avec la copie de l'acte a été adressée le premier jour ouvrable suivant la date du présent acte.

DEPOT A L'ETUDE

N'ayant pu, lors de mon passage, avoir aucune indication sur le lieu où rencontrer le destinataire de l'acte, ces circonstances rendant impossible la remise à personne, ou à une personne présente acceptant de recevoir, et vérifications faites que le destinataire est domicilié à l'adresse indiquée suivant les éléments indiqués ci-après, la copie du présent acte a été déposée en notre étude sous enveloppe fermée ne portant d'autre indication que d'un côté, les nom et adresse du destinataire de l'acte et de l'autre côté, le cachet de l'Huissier de Justice apposé sur la fermeture du pli. Un avis de passage daté a été laissé ce jour au domicile conformément à l'article 656 du N.C.P.C. et la lettre prévue par l'article 658 du N.C.P.C. comportant les mêmes mentions que l'avis de passage et rappelant les dispositions du dernier alinéa de l'article 656 du N.C.P.C. a été adressée au destinataire avec copie de l'acte de signification au plus tard le premier jour ouvrable suivant la date du présent.

Les circonstances rendant impossible la signification à personne ou à domicile :

l'intéressé est absent la personne présente refuse l'acte autre

DETAIL DES VERIFICATIONS

Tableau des occupants Boîtes aux lettres Porte de l'appartement
 Voisin Gardien Commerçant Autre :

PERQUISITION

N'ayant pu trouver l'intéressé, et après avoir effectué diverses recherches, il s'est avéré que le destinataire HABITAIT ACTUELLEMENT :
.....
Ne pouvant régulariser l'acte à cette adresse, je l'ai converti en P.V.de PERQUISITION que j'ai signé pour servir et valoir ce que de droit.

Le destinataire est actuellement sans domicile ni résidence connus. En conséquence, un P.V.de Recherche sera dressé en vertu de l'art.659 du N.C.P.C.et la notification sera faite à l'ancien domicile connu par lettre recommandée avec A.R.et par lettre simple, au plus tard le premier jour ouvrable suivant, après que les investigations prévues à l'art.659 soient accomplies.

Me GARRIGUES

Me BALLUTEAUD

Tous les paragraphes non marqués d'une croix sont réputés NON ECRITS.
Le présent acte comporte.....24.....feuilles.

Visa par l'HUISSIER DE JUSTICE des mentions relatives à la signification.

